



CATALOGUE N°19
GAMME POIDS LOURD - BUS/AUTOCAR
MAI 2023



LA SOCIETE DPI...



Avec plus de 45 ans d'expérience, DOUMERC PNEUS INTERNATIONAL se positionne comme un leader de la distribution multi-produits (TC4 / Industriel) en France.

Basée dans le Sud de la France sur un axe stratégique NORD – SUD – EST – OUEST à Montauban, la société DPI opère sur le marché national et international depuis plus de 45 ans.

DPI : choix, réactivité, compétitivité, qualité et disponibilité

Une offre...

- ▶ Multi-produits : TC4 Eté / Hiver, Poids Lourd, Industriel, Agricole, Génie civil.
- ▶ Multi-marques :

Partenaires



Exclusives



Des moyens...



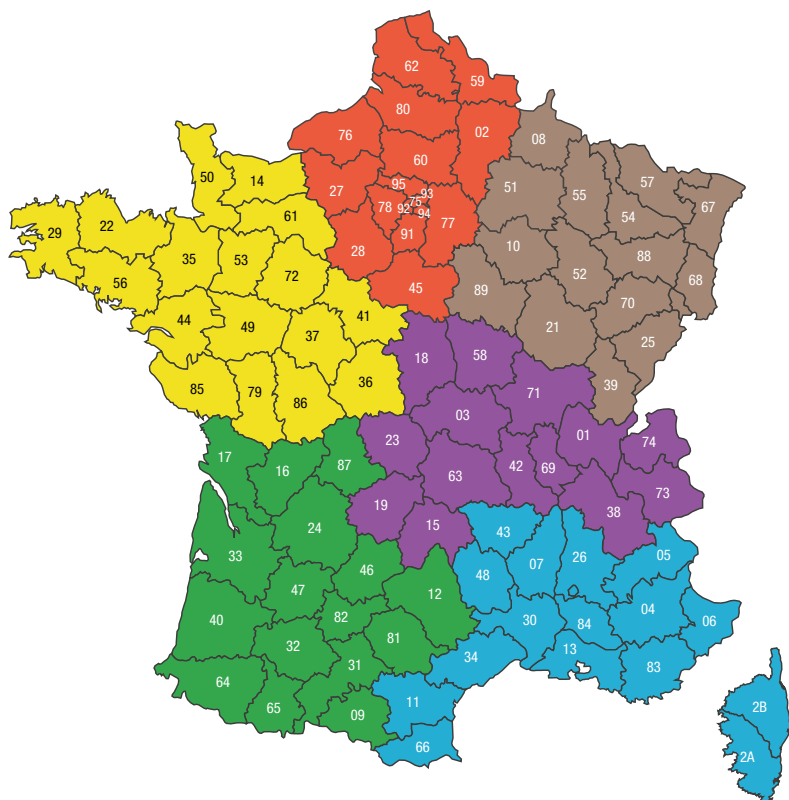
- ▶ Deux plateformes logistiques de 10 000 m², soit 20 000 m² de surface couverte sur un site de plus de 75 000 m².
- ▶ En moyenne, 200 000 pneus TC4 / 30 000 pneus Industriels stockés à l'année.
- ▶ Livraison à l'unité, 2 pneus ou plus, palette filmée ou camion complet en 12 à 48h partout en France.

Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE ▶ Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 ▶ ONLINE ▶ www.doumercpneus.net

... À VOTRE SERVICE !

Une équipe commerciale terrain...



Secteur Nord
Rodolphe AUDOUARD - 06 29 65 33 53

Secteur Nord-Est
Loïc JEANNERET - 07 85 53 48 74

Secteur Centre-Est
Dylan RODRIGUES - 06 07 08 61 90

Secteur Sud-Est
Pascal SOULES-BRANDIER - 06 23 38 19 20

Secteur Sud-Ouest
Stéphane KOSTEK - 06 85 57 16 25

Secteur Nord-Ouest
Christophe GRIMAL - 06 43 82 01 49

Responsable Grands Comptes
Karl VACHÉ - 06 84 43 86 52

Les plus...



► Chantal, Andréa et Christopher sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (17h le vendredi) au 0820 825 177, pour tout renseignement commercial ou technique.



► Passez vos commandes en ligne 24h/24h et 7j/7j sur notre site Internet www.doumerc-pneus.net, et suivez vos livraisons en ligne.



► En tant que membre actif de l'AFIP (Association Française des Importateurs de Pneumatiques), DPI intègre systématiquement le coût de recyclage des pneumatiques usagés.



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE ► Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 ► ONLINE ► www.doumerc-pneus.net



LE GROUPE SAILUN

2002 ▼	Fondation
2003	Production des premiers pneus
2009	Nommé pour le «National Tyre Process and Control Engineering Technology Center»
2011	Coté à la bourse de Shanghai
2012	Acquisition de Thaihua Rayong Rubber en Thaïlande, Shenyang Peace Radial Tyre et Jinyu Industrial
2013	Inauguration officielle de l'usine de Sailun au Viet-Nam
2014	Sailun et Jinyu / RoadX fusionnent pour devenir le 18ème manufacturier mondial
2016	Le pneu Génie Civil le plus grand au monde (63 pouces) est produit avec succès
2018	Sailun et Cooper officialisent leur collaboration sur l'usine du Vietnam
2019	Sailun devient partenaire du Football club de Valence en Espagne
2020 ▼	Sailun étend sa garantie produits à 6 ans

Usines de production : 2 pays, 4 usines

- Superficie : 440 000 m²
- Effectif : 4 003
- Capacité de production PLT : -
- Capacité de production TBR : 2,4 millions

Les marchés : 7 continents

- Siège social
- 7 bureaux expatriés

Penser global, agir local

▼ Usine de Qingdao



▼ Usine de Dongying



▼ Usine de Shenyang



▼ Usine du Vietnam



 Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 ONLINE www.doumercpneus.net

LE GROUPE SAILUN

Centre de Recherche et Développement

3 CENTRES R&D

Développent et améliorent les produits de demain.

Leur objectif : offrir un produit adapté à chaque marché de destination.

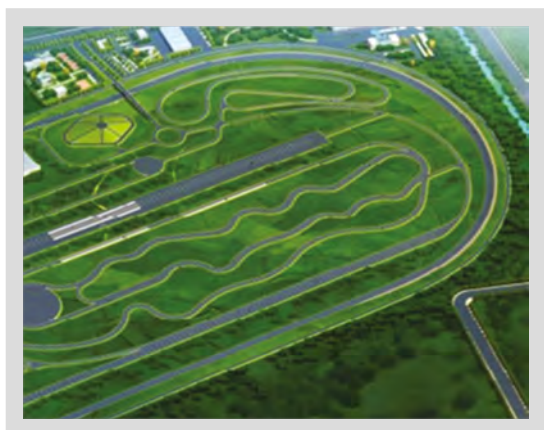


Centre de test JINYU - SAILUN

CENTRE DE TEST

Faire appel à des centres de tests extérieurs (Europe, Amérique du Nord, Chine, etc.) est onéreux. C'est pourquoi JINYU et SAILUN se sont fixés comme objectif de réaliser le plus grand centre de test à ce jour créé en Chine.

En cours de construction et à proximité des usines, ce centre de test permettra d'effectuer des économies considérables dans le process de tests des pneumatiques, mais aussi et surtout de lier centre de recherche / production / test pour plus de qualité. Ce centre proposera par ailleurs la plus large gamme de test pneumatique possible sur un seul et même site en Chine.



- **2,4 km²**
- **3 ans de construction**
- **Plus de 200 millions d'€ d'investissement**



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE | Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 | ONLINE | www.doumercpneus.net



5



SEGMENTATION



AUTOROUTIER
(longue distance)



DIRECTION



SFR1



MOTEUR



SDR1



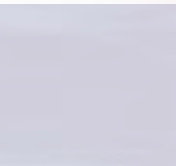
REMORQUE



STL1



TOUTES POSITIONS



SAR1



SDR1



SAR1



 Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

 ALLO COMMANDE  Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700  ONLINE  www.doumercpneus.net

dpi
Doumerc Pneus
International


REGIONAL / NATIONAL

SFR1

SAW1

SDW1

SFR1

STR1

MIXTE / CHANTIER

SDM1

SDO1

S913

STM1

S815

URBAIN
(Bus/Autocars)

CITY CONVOY


Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

☎ ALLO COMMANDE ▶ Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 ▶ ONLINE ▶ www.doumercpneus.net





STL1



SFR1



STR1



SAR1



SDR1



SAW1



SDW1

Catalogue N°19 - Mai 2023

DIMENSION	INDICE	CODE	MAR- QUAGE	PROFIL	APPLIC.	POSI- TION				dB	QR Code
9.5 R 17.5	132/130 M	3120003779	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574243
	143/141 J	3120003780	3PMSF	SAR1	Régional	Remorque	D	B	B	73	574249
205/75 R 17.5	124/122 M	3120003197	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574310
	124/122 L	3120002939	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	A	73	554557
215/75 R 17.5	128/126 M	3120003199	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574331
		3120003284	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	A	73	554600
	135/133 L	3120003342	3PMSF	SAR1	Régional	Remorque	D	B	B	73	574198
225/75 R 17.5	129/127 M	3120003566	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574210
		3120003568	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	B	74	574649
235/75 R 17.5	132/130 M	3120003204	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574385
		3120003394	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	A	73	554606
	143/141 L	3120003205	3PMSF	SAR1	Régional	Avt/rem.	D	B	B	73	574391
245/70 R 17.5	136/134 L	3120003206	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574396
	136/134 M	3120003395	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	B	74	557723
	143/141 J (146/146 F)	3120003208	3PMSF	SAR1	Régional	Remorque	D	B	B	73	574152
245/70 R 19.5	136/134 M	3120003209	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	B	B	73	574170
		3120002943	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	B	74	557691
265/70 R 19.5	140/138 M	3120003261	3PMSF	SAR1	Régional	Avant	D	C	B	73	573728
		3120003268	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	B	74	557968
	143/141 J	3120003262	3PMSF	SAR1	Régional	Remorque	D	C	B	73	573947
		3120003155	3PMSF	STM1	Mixte/chantier	Remorque	D	C	B	75	461816
285/70 R 19.5	146/144 L (144/142 M)	3120002804	3PMSF	SFR1	Régional	Avant	C	C	B	73	573634
	146/144 M	3120004117	3PMSF	SDR1	Régional	Arrière	E	B	B	74	651364
	150/148 K	3120003265	3PMSF	SAR1	Régional	Remorque	D	C	B	72	546883
435/50 R 19.5	160 J	3120002879	3PMSF	STL1	Longue d.	Remorque	B	C	B	72	573363
445/45 R 19.5	160 J	3120002880	3PMSF	STL1	Longue d.	Remorque	B	C	B	72	573373

M + S : Mud & Snow (Boue & Neige)

M + S S F : Mud & Snow Snowflake
Forte motricité3PMSF : 3 Peak Mountain Snowflake
Pneumatique Hiver / Motricité maximale**N** Nouveau

* Jusqu'à épuisement des stocks

P. Off road : Pneumatique professionnel
«hors route» non visé par la réglementation



S815

S913

SDM1

SDO1

SMT1

CITY
CONVOY

Catalogue N°19 - Mai 2023

22.5

DIMENSION	INDICE	CODE	MAR- QUAGE	PROFIL	APPLIC.	POSI- TION				dB	QR Code
10 R 22.5	144/142 M	3120004537	3PMSF	SAR1	Régional	Avt./rem.	D	C	B	72	1103717
	148/145 M	3120004424	3PMSF	SFR1 	Régional	Avt./rem.	D	D	B	73	1007455
11 R 22.5	148/145 L	3120002908	3PMSF	S815	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	73	556046
	156/150 L	3120002214	3PMSF	S815	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	73	545912
13 R 22.5	156/150 K	3120003584	3PMSF	SDM1 	Mixte/chantier	Arrière	P. OFF ROAD				
	156/150 K	3120002231	3PMSF	S911 *	Mixte/chantier	Arrière	P. OFF ROAD				
	156/150 G	3120003466	3PMSF	SDO1	OFF ROAD Chant.	Arrière	P. OFF ROAD				
	154/149 M	3120003892	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avt./rem.	C	B	B	73	573276
295/80 R 22.5	152/148 M	3120003891	3PMSF	SDR1	Rég./Longue d.	Arrière	E	C	B	75	559264
	154/149 K	3120004316	3PMSF	S815 	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	73	857747
	152/148 M	3120001094	3PMSF	S815 *	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	73	559241
315/80 R 22.5	158/150 L	3120003900	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avt./rem.	C	B	B	73	573409
	156/150 L (154/150 M)	3120003899	3PMSF	SDR1	Rég./Longue d.	Arrière	E	C	B	75	559288
		3120001937	3PMSF	S815	Mixte/chantier	Toutes	D	C	B	73	547023
	156/153 K	3120002302	3PMSF	S913A	Mixte/chantier	Arrière	P. OFF ROAD				
	156/150 L (154/150 M)	3120003453	3PMSF	SAW1	Hiver	Toutes	E	C	B	74	546946
		3120003451	3PMSF	SDW1	Hiver	Arrière	D	C	A	73	546922
255/70 R 22.5	140/137 M	3120003260	3PMSF	SAR1	Régional	Avt./rem.	D	C	B	73	573724
275/70 R 22.5	148/145 M	3120003263	3PMSF	SAR1	Régional	Avt./rem.	C	C	A	71	573957
	148/145 K	3120001087	3PMSF	S815	Mixte/chantier	Toutes	C	C	B	74	557950
	148/145 J (152/148 E)	3120004168	3PMSF	CITY C.	Urbain	Toutes	D	C	B	72	
315/70 R 22.5	156/150 L	3120003895	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avant	C	B	B	73	573773
	154/150 L (152/148 M)	3120003896	3PMSF	SDR1	Rég./Longue d.	Arrière	E	C	B	75	546870
385/65 R 22.5	160 K (158 L)	3120003905	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avant	C	C	B	73	573545
		3120003460	3PMSF	SAW1	Hiver	Avant	E	C	B	74	547157
		3120003907	3PMSF	STR1+ 	Rég./Longue d.	Remorque	C	C	B	72	
		3120002566	3PMSF	STL1	Longue d.	Remorque	B	B	A	71	547136
		3120003278	3PMSF	STM1	Mixte/chantier	Remorque	D	C	A	72	569877
	164 K (158 L)	3120003906	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avant	C	C	B	73	573560
		3120003908	3PMSF	STR1+ 	Rég./Longue d.	Remorque	C	C	B	72	
		3120002567	3PMSF	STL1	Longue d.	Remorque	B	B	A	71	547147
445/65 R 22.5	169 K	3120001799	3PMSF	S696	Rég./Longue d.	Remorque	C	C	B	72	461542
		3120003279	3PMSF	STM1	Mixte/chantier	Remorque	D	C	A	73	
385/55 R 22.5	160 K (158 L)	3120003902	3PMSF	SFR1	Rég./Longue d.	Avant	C	C	B	73	573352
		3120002903	3PMSF	STL1	Longue d.	Remorque	B	B	B	72	553392
		3120003904	3PMSF	STR1+ 	Rég./Longue d.	Remorque	C	C	B	72	



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

 ALLO COMMANDE  Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700  ONLINE  www.doumercneus.net


9



MEMBRE DE L'AFIP

Fait confiance à FRP pour la collecte et le recyclage des pneus usagés.

Demande de recyclage par fax :
05 63 02 12 96

FRANCE RECYCLAGE - DEMANDE D'INTERVENTION

>> A retourner par fax au 05 63 02 12 96 <<

Société :
 Adresse :
 Nom du contact : Téléphone :
 N° SIRET : Code APE :
 Heures d'ouverture : Jours de fermeture :

Je souhaite que le GIE «France Recyclage Pneumatiques» intervienne auprès de mon établissement afin d'effectuer un ramassage de pneumatiques usagés. Dès réception de cette télécopie, la société «France Recyclage Pneumatiques», au travers de ses opérateurs de collecte, interviendra dans un délai de 10 jours ouvrés.

Type de pneumatiques	Conditionnement ⁽¹⁾	Nombre ou volume (unité : pièce/m³)
Scooter		
V.L.		
P.L.		
Agraires		
Génie Civil		
Autre (préciser la taille et le poids)		

⁽¹⁾ Précisez ici le mode de conditionnement : benne, palette (nombre de palettes), vrac.

Le retrait de pneumatiques usagés est limité aux quantités achetées auprès de D P I dans les catégories V.L, P.L, Agraire et Génie Civil correspondantes.

Conditions d'application de la gratuité de cette prestation

Le **DETENTEUR** s'engage à stocker les pneumatiques dans une zone accessible, à proximité de la zone de chargement.

Les lots doivent respecter le nombre minimum de pneumatiques égale à 100 pneus V.L. et/ou 15 pneus P.L. et/ou 5 AGRI GC1.

Les pneumatiques devront être exempts de tous corps étranger tels que : huile, gravas, métal... et ne devront présenter aucune radioactivité.

En cas d'un lot de pneumatiques souillés (terre, gravas,...) ou contenant plus de 5% d'eau, LE COLLECTEUR aura la possibilité de facturer au DETENTEUR un forfait de nettoyage de 50,00 € H.T./tonne.

Pour des quantités inférieures ou en cas de pollution d'un lot de pneumatiques, LE COLLECTEUR aura la possibilité de ne pas collecter le lot de pneumatiques. Dans ce cas, un forfait de déplacement de 150,00 € H.T. sera facturé au DETENTEUR.

CACHET COMMERCIAL :

DATE :

SIGNATURE :

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

*Vous trouverez dans le présent document les conditions générales qui s'appliquent aux ventes de notre société à l'exclusion de tout autre document, sauf accord exprès des Parties.
Toute commande ou tout achat effectué par le Client implique son adhésion entière et sans réserve aux présentes.*

Article 1 : Définitions

«Client» : désigne toute personne physique ou morale effectuant une commande ou un achat auprès de notre société.
«Contrat» : désigne le Bon de Commande et/ou le Bon de Livraison et/ou la facture et les présentes Conditions Générales de Ventes.
«Produits et Services» désignent, ensemble ou séparément, les biens et prestations proposés par notre société.

Article 2 : Objet - Le présent contrat a pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels notre société fournit au Client ses Produits et Services.

Article 3 : Description des Produits et Services - Les Produits et Services proposés par notre société sont ceux figurant au Catalogue au jour de la signature du Contrat. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la remise de catalogues, notices, imprimés publicitaires, tarifs ainsi que toute proposition ou indication de prix formulées verbalement n'engage pas notre société.

Article 4 : Prise d'effet du Contrat - Le Contrat entre en vigueur à compter de la date de signature du Bon de Commande ou du Bon de Livraison ou, à défaut de l'un de ces documents, de la date d'émission de la facture établie par notre société.

Article 5 : Conditions financières

5.1 : Prix

5.1.1 : Les tarifs des Produits et Services de notre société sont établis conformément à la législation et à la réglementation en vigueur au moment de leur fixation. Les factures sont établies aux prix hors taxes en vigueur, le jour de la livraison, majorées des droits et taxes au taux en vigueur.

5.1.2 : Les modifications des tarifs sont applicables à tous les contrats et notamment à ceux en cours d'exécution, sauf dispositions particulières contraires.

5.1.3 : Le franco de port est soumis à un montant minimum indiqué sur chaque tarif.

5.2 : Modalités de paiement

5.2.1 : Les factures sont payables conformément aux conditions qui y sont stipulées. Le client déclare être parfaitement informé et accepte qu'aucun escompte, remise ou autre déduction n'est accordée.

5.2.2 : Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le paiement comptant ou la fourniture d'une garantie de paiement peuvent être exigés, à tout instant, par notre société.

5.2.3 : Le Client s'interdit de prendre motif d'une réclamation contre notre société, pour différer le règlement d'une échéance en tout ou partie. Les avoirs ne sont établis qu'à réception des produits, et ne peuvent, dans tous les cas, donner lieu à une déduction que sur le mois de facturation en cours et à la date d'échéance prévue. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les frais de paiement contre remboursement sont à sa charge.

5.3 : Défaut de paiement, le défaut de paiement par le Client des factures afférentes au Contrat aux dates d'échéances entraînera, de plein droit :

- la facturation d'un intérêt de retard représentant 1,5 fois le taux d'intérêt légal au jour de la livraison ;
- la déchéance de tous les termes de créances dues et leur exigibilité immédiate quel que soit le mode de règlement prévu ;

la suspension de plein droit de toutes les livraisons en cours et à venir après mise en demeure, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, restée infructueuse pendant un délai de huit jours.

- Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement. Selon le 12^{ème} alinéa de l'article L441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, le créancier est en droit d'obtenir de son débiteur le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant forfaitaire de 40€.

L'article L441-6 précise que lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

5.4 : Ouverture de compte, l'ouverture de compte est soumise à l'accord préalable de notre société, les livraisons antérieures se faisant automatiquement en contre remboursement.

ARTICLE 6 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

6.1 : LE CLIENT DECLARE ETRE PARFAITEMENT INFORME ET ACCEPTE QUE LA PROPRIETE SUR LES PRODUITS NE LUI SERA TRANSFEREE QU'A COMPTER DU PARFAIT PAIEMENT. PAR PARFAIT PAIEMENT, LES PARTIES ENTENDENT L'ENCAISSEMENT PAR NOTRE SOCIETE DU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX, PRINCIPAL, FRAIS ET TAXES COMPRIS. L'AUTORISATION DE REVENTE EST RETIREE AUTOMATIQUEMENT EN CAS DE CESSATION DE PAIEMENT DE L'ACHETEUR.

6.2 : LE CLIENT S'ENGAGE A PRENDRE TOUTE MESURE UTILE POUR EVITER LA SAISIE DES PRODUITS PAR DES TIERS. A CE TITRE, IL S'ENGAGE A CONSERVER LES PRODUITS DE TELLE SORTE QU'ILS DEMEURENT INDIVIDUALISES ET IDENTIFIABLES ET A FAIRE APPARAITRE DE FAÇON VISIBLE QUE LESDITS PRODUITS DEMEURENT LA PROPRIETE EXCLUSIVE DE NOTRE SOCIETE PENDANT TOUTE LA DUREE DE VALIDITE DE LA PRESENTE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE.

6.3 : LE CLIENT S'ENGAGE A INFORMER NOTRE SOCIETE SANS DELAI DE TOUT EVENEMENT SUSCEPTIBLE DE PORTER ATTEINTE A SES DROITS.

6.4 : EN CAS DE NON PAIEMENT A L'ECHANCE, NOTRE SOCIETE SERA EN DROIT DE REPREDRE LES PRODUITS.

Article 7 : Livraisons des Produits

7.1 : Modalités et délais de livraison. Notre marchandise ne sera livrée que sur acceptation de nos conditions générales de vente et de livraison ; la réception des marchandises engage cette acceptation. La livraison est effectuée soit par la remise directe du Produit au Client, soit par sa délivrance à un transporteur. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif. D'éventuels dépassements ne peuvent donner lieu à de quelconques dommages et intérêts ou à l'annulation des commandes en cours.

7.2 : Transfert des risques. Même livrés franco de port ou contre remboursement, les Produits voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, d'exercer tout recours contre le transporteur ou son assureur, lesquels ne peuvent invoquer l'insuffisance d'emballage que le transporteur est sensé avoir vérifié et accepté au départ.

7.3 : Réception. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou la non-conformité du Produit livré au Produit commandé ou au Bon de Livraison ou au Bon de Transport, doivent être formulées par le Client et par écrit dans un délai maximum de trois jours suivant l'arrivée des Produits. Il appartiendra au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Le Client s'engage à permettre à notre société de procéder à la constatation desdits vices ou anomalies et à tenter d'y remédier.

7.4 : Retour

7.4.1 : Modalités de retour. Aucun retour ne sera accepté après l'expiration d'un délai de huit jours suivant la date de livraison. Tout retour des Produits doit faire l'objet d'un accord formel entre notre société et le Client. Tout Produit retourné sans cet accord ne donnera lieu à aucun avoir. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que les Produits retournés soient accompagnés d'un Bon de retour à fixer ou apposer sur le colis et doivent demeurer dans l'état où ils ont été livrés.

Les frais et les risques du retour ainsi que les frais éventuels de reconditionnement du/des Produit(s) retourné(s) sont toujours à la charge du Client.

7.4.2 : Conséquences du retour. Toute reprise acceptée par notre société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés et imputation, le cas échéant, des frais occasionnés par ce retour qui n'auraient pas été pris en charge par le Client. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par notre société, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des Produits, au choix de notre société, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

Article 8 : Stockage - Utilisation - Installation - Montage - Démontage

8.1 : Stockage - Utilisation. Les Produits doivent être stockés et utilisés conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. A défaut, ils sont exclus de la garantie telle que prévue à l'article 9 ci-dessous.

8.2 : Installation - Montage - Démontage - Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que le montage et l'installation des Produits doivent être effectués par les soins d'un professionnel de l'automobile, conformément aux prescriptions portées sur la documentation technique du fabricant et mise à disposition du Client sur sa demande. Ce professionnel est responsable du choix des Produits pour le véhicule concerné. A ce titre, il doit vérifier, à la commande, et lors du montage des Produits la correcte adaptation de ces derniers au véhicule concerné. Le professionnel reste responsable vis-à-vis de son client, de la conformité des Produits aux règles de la circulation routière, aux règles de sécurité et de conformité imposées par le constructeur du véhicule. La responsabilité de notre société ne saurait être recherchée pour tout manquement aux règles précitées dont le respect incombe au professionnel de l'automobile concerné.

Article 9 : Garantie

9.1 : Etendue - Les Produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication à compter de la date de livraison, dans les conditions fixées par le fabricant aux termes de sa garantie. Le Client déclare être parfaitement informé et accepte que la seule obligation incombant à notre société au titre de cette garantie sera, au choix de notre société, soit le remplacement gratuit après examen et acceptation du fabricant, soit la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux par les services du fabricant. Tout Produit appelé à bénéficier de la garantie doit être préalablement soumis à examen et acceptation de la part du fabricant, dont l'accord est indispensable pour tout remplacement. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client. Une fiche d'examen, fournie et remplie par le fabricant, doit être jointe à la demande de prise en charge au titre de la présente garantie. Un produit retourné sans la fiche d'examen du fabricant ne donnera pas lieu à prise en charge au titre de la présente garantie.

9.2 : Exclusion - La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle, par une intervention extérieure (du type, sans que cette liste soit limitative, montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...) ou par une modification du Produit non prévue ou non réalisée par notre société.

9.3 : Il est interdit d'altérer ou de dénaturer en totalité ou partie les marques et numéros figurants sur les marchandises que nous aurions livrées et de vendre celles qui auraient subi une altération ou une dénaturation.

Dans le cas de marchandises déclassées, de pneumatiques rechapés ou rénovés, nos clients sont tenus de les revendre comme tels et d'en préciser la nature exacte à leurs propres clients notamment sur tous documents commerciaux.

Article 10 : Responsabilité

10.1 : Il est expressément convenu entre les Parties que la responsabilité de notre société ne pourra en aucun cas être recherchée pour des dommages matériels causés aux tiers et notamment aux clients finals, du fait de l'exécution ou de la mauvaise exécution de ses obligations, sauf faute lourde ou intentionnelle prouvée à son encontre. En conséquence, le Client garantit notre société contre toute action ou réclamation diligentée par lesdits tiers et/ou les clients finals visant à obtenir réparation d'un quelconque dommage subi par eux.

10.2 : Dans le cas où la responsabilité de notre société serait engagée à l'égard du Client à la suite d'un manquement à l'une de ses obligations au titre des présentes, la réparation ne s'appliquera qu'aux seuls dommages directs, personnels et certains, à l'exclusion expresse de la réparation de tous dommages ou préjudices consécutifs qu'il s'agisse de préjudices commerciaux, de pertes d'exploitation et de chiffres d'affaires. En tout état de cause, notre société ne pourra être tenue pour responsable des dommages subis par le Client et liés notamment :

- au non respect, par le Client, des conditions de stockage, d'utilisation et des procédures d'installation, de montage et de démontage définies dans la notice d'installation remise au Client lors de l'achat du Produit
- à l'incompatibilité des Produits au véhicule,
- à un événement survenu chez le Client,
- à tous défauts engageant la responsabilité du manufacturier fabricant.

Dans tous les cas, le montant de la réparation sera limité au montant dû par le Client au titre de la commande litigieuse.

Article 11 : Assurances - Le Client déclare et garantit avoir souscrit, auprès d'une compagnie d'assurance agréée, une ou plusieurs polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile délictuelle, quasi délictuelle et contractuelle ainsi qu'une ou plusieurs polices d'assurances de choses couvrant les dommages susceptibles d'être causés aux Produits du fait d'une perte, d'un vol, d'une dégradation ou d'une destruction, quelle qu'en soit la cause.

Article 12 : Propriété Intellectuelle

12.1 : Les Parties restent seules propriétaires de leurs marques, noms, sigles, logos, couleurs, graphismes ou autres signes distinctifs sauf disposition contraire expresse définie entre elles dans des conventions spécifiques.

12.2 : Le Client s'engage à respecter l'intégralité des droits de notre société sur les éléments visés à l'alinéa précédent et s'interdit de susciter toute analogie ou risque de confusion dans l'esprit du public, à quelque fin que ce soit et par quelque mode que ce soit.

Article 13 : Obligation d'information - Le Client s'engage à informer notre société, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception et sans délai, de toute modification le concernant, concernant sa structure sociale ou sa forme juridique, ou plus généralement, de tout événement susceptible d'avoir des répercussions sur la bonne exécution du Contrat, telle que, sans que cette liste soit exhaustive : changement de domiciliation, cessation d'activité, nantissement de son fond de commerce etc.

Article 14 : Cas fortuit - Force Majeure - Outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence de la cour de Cassation, sont notamment considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les inondations, les incendies, les grèves générales d'ampleur nationale, les attentats, les restrictions légales à la fourniture de services de télécommunications et, de façon générale, les événements ayant nécessité l'application de plans locaux ou nationaux de maintien de la continuité des services de télécommunications, les décisions d'une autorité administrative. Dans un premier temps les cas de force majeure ou cas fortuits suspendront les obligations du présent contrat. Les parties s'informeront de la survenance de tout événement de cette nature et se consulteront sur les mesures à prendre pour remédier aux conséquences qui pourraient en résulter. Si les cas de force majeure ou cas fortuits ont une durée supérieure à trois mois, le présent contrat pourra être résilié de plein droit par l'une ou l'autre des parties sans droit à indemnité de part et d'autre. Dès que l'événement constitutif de force majeure cesse et sauf résiliation comme indiquée à l'alinéa 4 ci-dessus, l'exécution des obligations du présent contrat reprend un cours normal pour la durée qui reste à courir au moment de la suspension.

Article 15 : Droit applicable - Le présent contrat est régi par le droit français.

Article 16 : Règlement des litiges - En cas de litige relatif à la formation, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, celui-ci sera porté par la partie la plus diligente, devant le Tribunal de commerce du siège social de notre société, nonobstant procédures d'urgence, appels en garantie ou en cause, pluralité de défendeurs...



Nos barèmes de facturation intègrent les coûts de traitement des pneumatiques usagés

ALLO COMMANDE Tél. : 0 820 825 177 - Fax : 0 820 070 700 ONLINE www.doumercneus.net



11



Pour retrouver l'ensemble de nos barèmes de facturation, catalogues et liens utiles, rendez-vous vite sur doumercpneus.net/telechargements



DOUMERC PNEUS INTERNATIONAL - D P I

685 Avenue d'Italie - ZAC Albasud II - 82000 MONTAUBAN - FRANCE

☎ ALLO COMMANDE - Tél. 0 820 825 177 - Fax. 0 820 070 700

www.doumercpneus.net - info@doumercpneus.net

SAS au capital de 838 469,59 € - RC 78 B 79